

Liste de vérification des tâches de liquidateur



Gestion
de patrimoine

Que vous soyez en train de régler une succession ou prévoyiez nommer un liquidateur, la liste de vérification suivante et notre trousse d'outils et de ressources en ligne gratuits, Artie^{MC}, peuvent vous aider à vous préparer pour les principales tâches à accomplir.

Pour en savoir plus sur Artie, votre assistant liquidateur^{MC}, visitez le site rbc.com/trustroyal-artie. Si vous avez des questions sur les tâches à effectuer ou souhaitez obtenir plus d'information sur l'aide que peut vous offrir un professionnel de RBC Trust Royal[®], veuillez composer le 1 855 833-6511.

Tâches

Premières démarches

- Trouver le testament et vérifier s'il comporte des dispositions particulières concernant les obsèques
- Fournir l'aide nécessaire à l'organisation des obsèques, au besoin
- Obtenir plusieurs originaux de l'acte de décès (certificat de décès), car la plupart des organismes exigeront des documents originaux
- Obtenir auprès de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec des certificats de recherche confirmant si un testament a été fait
- Faire vérifier le testament (au besoin)
- Inscrire un avis de désignation du liquidateur
- Examiner les contrats de mariage ou d'union civile ; évaluer les demandes potentielles concernant le régime matrimonial, le patrimoine familial, la prestation compensatoire et les obligations alimentaires
- Veiller à la satisfaction des besoins financiers immédiats de la famille

Relations avec les bénéficiaires

- Communiquer directement avec les bénéficiaires, recueillir les renseignements et établir les attentes concernant la procédure de distribution
- Remettre aux bénéficiaires des comptes rendus périodiques concernant l'avancement de l'administration
- Remettre aux bénéficiaires qui y ont droit une copie de l'inventaire de succession

Protection des actifs de la succession

- Trouver tous les actifs du défunt (y compris tout actif numérique, comme les comptes de médias sociaux et les mots de passe qui leur sont associés) ainsi que ses dettes
- Aviser les banques et les établissements où le défunt détenait des comptes ou avec lesquels il faisait affaire
- Ouvrir un compte de règlement successoral qui servira au dépôt des revenus et au paiement des frais
- Annuler tous les comptes de carte de crédit. Remplir les demandes de transfert des récompenses ou des points liés aux cartes de crédit qui en sont assorties (Avion Récompenses, Aéroplan, Air Miles, Canadian Tire, etc.) et veiller à leur transfert
- S'assurer que les actifs sont protégés par une assurance adéquate
- Sécuriser les biens réels, y compris les immeubles et leur contenu, en prendre le contrôle et veiller à leur gestion

Évaluation de la succession

- Trouver l'original de tous les certificats de placement, actions, obligations, actes de propriété, etc., dans les fichiers personnels et le coffre du défunt
- Déterminer les actifs et les dettes du défunt à la date de son décès, les évaluer et en établir l'inventaire
- Examiner toutes les dettes contractées par le défunt
- Demander et percevoir la prestation de décès du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Tâches

- Communiquer avec l'employeur du défunt ou avec son ancien employeur pour en savoir plus à propos des régimes de retraite, des avantages aux retraités et des prestations de décès
- Demander et percevoir le produit d'une assurance vie et d'autres assurances

Administration de la succession

- Évaluer la convenance des placements de la succession et recommander les actifs à vendre pour combler les besoins de liquidités
- Investir les liquidités excédentaires dans les instruments de placement autorisés jusqu'à la liquidation de la succession
- Collaborer à la constitution de toutes les fiducies stipulées dans le testament
- Annuler le versement des prestations du RPC, du RRQ ou de la Sécurité de la vieillesse (SV)
- Demander les prestations de survivant ou les prestations pour enfants du RPC ou du RRQ et l'Allocation au survivant
- Demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'interrompre ou de transférer les crédits pour la TPS ou la TVH, ainsi que les prestations fiscales pour enfants
- Remplir les documents nécessaires et faire transférer les prestations d'emploi, de maladie ou de retraite et les avantages aux retraités
- Retourner la carte d'assurance sociale du défunt ainsi que son passeport, son permis de conduire et sa carte d'assurance maladie ; obtenir les remboursements appropriés
- Rembourser toutes les dettes et donner suite à toutes les demandes de paiement légitimes avant de procéder à la distribution finale des actifs ; obtenir un reçu pour chaque paiement effectué
- Inscrire un avis de clôture d'inventaire au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)
- Publier un avis de clôture de l'inventaire dans un journal distribué dans la localité où se trouve la dernière adresse connue du défunt

Impôts

- Obtenir une copie de la dernière déclaration de revenus du défunt
- Remplir et produire toutes les déclarations de revenus en suspens et payer l'impôt exigé
- Obtenir de l'ARC et de Revenu Québec, dès réception de l'avis de cotisation, des certificats de décharge confirmant que tous les impôts exigibles sont payés

Distribution

- Établir la reddition de compte finale de l'ensemble des actifs, des dettes et des frais ainsi que de la valeur nette de la succession à la suite du paiement des dettes et des legs
- Faire approuver le compte par tous les bénéficiaires adultes et leur faire signer une formule de décharge
- Préparer une note détaillée des frais (et de la rémunération) à titre de liquidateur
- Organiser la distribution du reliquat conformément aux dispositions du testament ; obtenir un reçu de chaque bénéficiaire
- Publier l'avis de clôture de la reddition de compte finale
- Recommander aux bénéficiaires de consulter un conseiller financier

RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé par RBC Trust Royal à l'intention de Banque Royale du Canada, de Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), de RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (« RBC PH&N SCP »), de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »)*, de Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. (« SF RBC GP »), de Société Trust Royal du Canada et de Compagnie Trust Royal, qui sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. Au Québec, les services de planification financière sont fournis par FIRI ou par SF RBC GP, qui sont inscrits au Québec en tant que cabinets de services financiers. Ailleurs au Canada, les services de planification financière sont offerts par l'entremise de FIRI ou de RBC DVM. RBC PH&N SCP, RBC GMA, RBC DVM, SF RBC GP, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada.

Les stratégies, conseils et données techniques contenus dans cette publication sont fournis à titre informatif seulement et destinés à nos clients. Cette publication n'a pas pour objectif de vous fournir des conseils de placement ou de nature financière, fiscale, juridique, comptable ou autre, et vous ne devez pas vous y fier à cet égard. Le lecteur qui planifie la mise en œuvre d'une stratégie devrait consulter son propre conseiller afin de s'assurer que sa situation particulière est prise en compte et que les renseignements utilisés sont à jour.